

XXIX

Les salles de l'Union s'ouvriront tous les jours : en été, de 7 hrs. P. M., et en hiver, de 6½ hrs. P. M. pour se fermer à 11½ hrs. P. M.

Le Dimanche et les jours de fête, elles seront ouvertes après la grand'messe et se fermeront à l'heure ordinaire à 11½ P. M.

Tout membre ayant affaire à l'Union hors des heures ci-dessus mentionnées pourra le faire en s'entendant avec le gardien.

XXX

A dater du 1er Janvier 1897, tant qu'il n'y aura pas cinq années d'écouler, l'Union Littéraire ne pourra se dissoudre, ni disposer de ses fonds et propriétés mobilières ou immobilières tant qu'elle comptera plus de dix-neuf membres qui auront toujours payé régulièrement et en deniers sonnants et ayant cours, leur contribution annuelle ou demie souscription, depuis leur admission comme membre.